

Arrêté de nomination des représentantes et des représentants employé-e-s et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), du 24 mars 1995 ;

vu l'article 200 du Code de procédure civile (CPC), du 19 décembre 2008 ;

vu l'article 34 et 35 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employé-e-s des secteurs privé et public ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s en qualité de représentantes et de représentants des employé-e-s et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière d'égalité entre femmes et hommes, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032 :

Représentantes et représentants des employeurs du secteur privé :

- Régine De Bosset, Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Hélène Ecoutin-Dupuy, Ecoutin-Dupuy, Avocats et Associés Sàrl
- Fabienne Wyss Kubler, Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées
- Ludovic Voillat, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse
- Mike Pessotto, Banque Cantonale Neuchâteloise
- Mikaël Zennaro, VNV SA.

Représentantes et représentants des employé-e-s du secteur privé :

- Sarah Frankhauser, Syndicat SYNA
- Solenn Ochsener, Syndicat UNIA
- David Taillard, Syndicat UNIA
- Nicole de Cerjat, Société des employés de commerce
- Alexandre Martins, Syndicat UNIA
- Adrian Marti, Syndicat UNIA.

Représentantes et représentants des employeurs du secteur public :

- Didier Berberat, Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes
- Xénia Châtelain, Ville de Neuchâtel
- Cloé Legrand, Organisation d'aide et de soins à domicile du Canton de Neuchâtel (NOMAD)
- Thierry Gonzàlez, service des ressources humaines de l'État
- Fabrice Gonzàlez, Cercle scolaire du Val-de-Ruz
- Ioana Niklaus, Police neuchâteloise.

Représentantes et représentants des employé-e-s du secteur public :

- Virginie Ribaux, office de la politique familiale et de l'égalité
- Céline Dupraz, Ville du Locle
- Catherine Laubscher Paratte, USCN
- Pierre-Alain Porret, Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
- Yan Wojcik, SSP-RN
- Dimitri Paratte, SSP-RN.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur dès le 1^{er} septembre 2026.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 31 août 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND